

Image not found or type unknown



Accusation sans preuve en correctionnelle

Par **anacor**, le **09/08/2016** à **16:26**

Bonjour,

Quelqu'un que je ne connais pas, qui m'a jamais vu, avec qui je n'ai jamais eu affaire, comme l'enquête le prouve, dit m'avoir vu sur une photo sur mon site internet (alors que je n'ai jamais eu de site internet a mon nom, ni de facebook et que cette photo n'existe pas) et bien sur n'apporte aucune preuve de ses dire, ni aucun lien de site.

Le tribunal se sert de ce témoignage pour me condamner (lourdement)

Que vaut ce témoignage ?

Quelle légalité a le tribunal pour s'en servir ?

Merci